



KONINKLIJKE BELGISCHE BILJARTBOND v.z.w. FEDERATION ROYALE BELGE DE BILLARD A.S.B.L.

Aangesloten bij
Affilié

Union Mondiale de Billard
Confédération Européenne de Billard
Belgisch Olympisch en Interfederaal Comité
Comité Olympique et Interfédéral Belge

Annexe 1 R.0.I.

Sanctions

Les différentes instances prévues dans l' art. 6 du RO.I. peuvent rendre des sanctions qui sont en ordre ascendant.

Affaires sportives

- Avertissement
- Blâme
- Amende selon les stipulations dans le Vadémécum financier
- Suspension provisoire
- Suspension effective pour toutes les compétitions. L'instance compétente peut déterminer elle-même la date d'entrée en vigueur de la suspension.
 - En première instance: maximum 1 an
 - En appel: maximum 3 ans
- Les offenses contre la réglementation antidopage sont sanctionnées par un règlement adéquat.

Affaires administratives

- Avertissement
- Blâme
- Suspension de sa fonction et/ou fonctions à spécifier
 - En première instance: maximum 2 ans
 - En appel maximum a vie
- Amende
 - En première instance: maximum € 250,00
 - En appel : maximum € 1.250,00
- Exclusion de la F.R.B.B.

